



Communiqué n° 6 du 10 avril 2019

PAIEMENTS DIRECTS

CONTRIBUTIONS A L'EFFICIENCE DES RESSOURCES : REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ARBORICULTURE ET EN VITICULTURE

La Confédération soutient au travers de paiements directs des mesures visant à améliorer l'efficacité des ressources. Plusieurs programmes en faveur d'une réduction des risques liés aux produits phytosanitaires sont proposés, en lien avec le plan d'action national sur les produits phytosanitaires. Depuis 2018, une contribution est accordée pour les arboriculteurs et viticulteurs réduisant l'usage des herbicides et autres produits phytosanitaires présentant des risques particuliers pour l'environnement.

Les exploitants intéressés trouveront les informations détaillées sur notre site internet www.vs.ch/agriculture (sous Paiements directs > Programmes particuliers). L'inscription des parcelles choisies peut encore s'effectuer lors de la 2^e période de saisie en ligne des données agricoles, du 15 au 26 avril 2019.

ARBORICULTURE

POIRIERS

La floraison des poiriers est avancée sur les variétés précoces et débute pour les plus tardives. Donc pas de traitement sur cette culture avant que la floraison soit terminée. Evitez aussi les arrosages par aspersion durant cette période pour ne pas favoriser la bactériose ou le Feu bactérien.

POMMIERS

La floraison des pommiers débute dans les parcelles précoces et s'approche pour les autres. Lors des quelques contrôles effectués en début de semaine, aucune chenille de printemps, ni éclosion de pucerons cendrés n'ont été trouvées. Les contrôles en groupes prévus ce jeudi et vendredi vont permettre une vision plus globale de la situation, car c'est le dernier moment pour intervenir avec un aphicide si le seuil du puceron cendré est dépassé. Ce traitement doit absolument avoir lieu en dehors des heures de vol des abeilles, en évitant toute dérive sur des parcelles voisines en fleur. Produits conseillés, ayant relativement peu d'effets sur les principaux auxiliaires :

- *Teppeki* : limité à une utilisation/saison contre les pucerons de la même espèce
- *Neem Azal**, *Oïkos** : fractionnement recommandé (2.5 l/ha avant fleur et 1.5 l/ha après floraison)
- *Parexan N**, *Pyretrum FS**, *Natural*, *Siva** (*bio)

Là où elles ne sont pas encore en fleur, les variétés très sensibles aux pucerons des galles rouges (Pink Lady, Grady Rose et Rosy Glow) sont à surveiller rapidement pour juger le besoin d'intervenir contre ce ravageur.

Là où des dégâts importants d'hoplocampe ont été présents l'année passée, les pièges blancs doivent être installés en début de floraison pour décider si intervenir après la floraison en fonction des captures effectuées.

Les diffuseurs classiques pour la lutte par confusion contre le carpocapse sont aussi à mettre en place avant début mai.



PRUNIER : PUCERON VERT DU PRUNIER, HOPLOCAMPE DES PRUNES

Dès la floraison terminée, intervenir rapidement avec un aphicide contre le puceron vert en y combinant un fongicide actif contre la maladie criblée. Produits conseillés :

- en tout début d'attaque : *Movento SC, Parexan N*, sels de potassium** (*bio)
- si feuilles déjà enroulées : Gazelle, agissant aussi contre l'hoplocampe du prunier

ABRICOTIERS

La floraison est terminée en plaine, mais se poursuit encore sur le haut du coteau. Des contrôles pour évaluer la nécessité d'intervenir contre les chenilles de printemps sont à effectuer à la chute des capuchons. Surveillez aussi attentivement les jeunes plantations pour y appliquer un insecticide si la présence de charançons phyllophages (« gribouris ») met fortement en danger le développement des pousses.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE - M. GENINI